



Luxembourg, le 20 JAN. 2023

**SIDERO**  
Madame Nathalie Weber  
11C, rue Irbicht  
**L-7590 Beringen/Mersch**

**N/Réf.: 95248-M**  
**V/Réf.: B01\_19\_151**

Madame,

En réponse à votre requête du 28 juin 2022 par laquelle vous sollicitez la prorogation de l'autorisation n° 95248 du 10 septembre 2020 relative à la construction d'un bassin-déversoir d'eaux mixtes et la pose d'un collecteur sur des fonds inscrits au cadastre de la commune d'USELDANGE, section A de SCHANDEL, sous les numéros 219/1649 et 256/1432, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je fais droit à votre demande en prorogeant l'autorisation précitée pour la durée d'un an à compter de la date de la présente. Toutes les conditions de l'autorisation 95248 du 10 septembre 2020 restent entièrement applicables.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable

Marianne Mousel  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :  
- Arrondissement CENTRE-OUEST  
- Commune de USELDANGE